

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **4^e** jour du mois **de juillet** de l'an **2022**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller

Absence : M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20220704-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20220704-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20220704-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20220704-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 6 juin 2022

20220704-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – juin 2022

20220704-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2022

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - juin 2022

20220704-06 3.5 Autorisation – entente intermunicipale – route 257

20220704-07 3.6 Autorisation – convention d'aide financière (CAF) – Décret 1621-2021 - 17.5M \$

20220704-08 3.7 Autorisation – avenant au décret 1621-2021

20220704-09 3.8 Autorisation – achat banque d'heure Infotech

20220704-10 3.9 Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

20220704-11 3.10 Limite autorisée – carte de crédit Desjardins

20220704-12 3.11 Fermeture du bureau municipal – vacances

20220704-13 3.12 Changement de date – séance ordinaire du 1^{er} août 2022 et du 3 octobre 2022

- 4. LÉGISLATION
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 20220704-14 6.1 Octroi de contrat conditionnel – phase 1 des travaux Route 257
 - 20220704-15 6.2 Octroi de contrat conditionnel – surveillance des travaux Route 257
 - 20220704-16 6.3 Octroi de contrat conditionnel – caractérisation environnementale des sols phase 3 – Route 257
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis en juin 2022
 - 20220704-17 8.2 Autorisation – paiement J & D Construction – terrain de balle - PSIRPE
 - 20220704-18 8.3 Modification au projet de sentier pédestre - PAFSSPA
 - 20220704-19 8.4 Demande de modifications au règlement de zonage – *Maisons Conteneur Highcube* – zone F10
- 9. LOISIRS ET CULTURE
- 10. RESSOURCES HUMAINES
 - 20220704-20 10.1 Vacances – Directeur général et secrétaire-trésorier
 - 20220704-21 10.2 Bonus hiver - Voirie
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
 - 12.1 Annonce – Programme d’aide à la voirie locale PAVL
- 13. VARIA
- 20220704-22 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20220704-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **6 juin 2022** et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20220704-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 6 juin 2022

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **12 448,11 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 6 juin 2022.

ADOPTÉE

20220704-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – juin 2022

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **4 juillet 2022** d'une somme de **42 100,05 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

Montants	Fournisseurs
1 ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE	987,64 \$
2 BEAUCHEMIN INDUSTRIEL	21 238,18 \$
3 CARRIERE PCM INC	819,50 \$
4 CENTRE AGRICOLE WOTTON	-83,98 \$
5 CONSTRUCTION THIBODEAU	400,00 \$
6 COUTURE, GISELE	47,38 \$
7 ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	414,40 \$
8 EXCAVATION LYNDON BETTS	4 125,69 \$
9 FONDATION DU CSSS DES SOURCES	100,00 \$
10 LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	44,21 \$
11 MEGABURO - DRUMMONDVILLE	47,57 \$
12 MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	3 750,00 \$
13 NATION WABAN-AKI INC.	569,13 \$
14 PARADIS ET FRERES A.F.M. INC.	64,36 \$
15 REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 776,00 \$
16 RENAUD BERGERON	4 000,00 \$
17 SCIES A CHAINE CLAUDE CARRIER	62,63 \$
18 STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	102,96 \$
19 TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC	1 509,34 \$
20 VILLE DE VAL-DES-SOURCES	1 890,00 \$
21 VIRAGE MULTIMÉDIA	132,22 \$
22 VISA	23,00 \$
23 VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	99,55 \$
24 WASTE MANAGEMENT	-19,73 \$
TOTAL:	<u><u>42 100,05 \$</u></u>

ADOPTÉE

20220704-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2022

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **15 553,77 \$** émis du 6 juin au 4 juillet 2022.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin 2022

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 juin 2022.

20220704-06

3.5 Autorisation – entente intermunicipale – Route 257

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière octroyant une aide financière de 17.5M\$ par le ministère des transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction d'un tronçon de la Route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de St-Adrien doit être conclue entre le MTQ et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet touche les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien et que la MRC des Sources est une partie prenante importante du projet;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière présentée par le MTQ demande qu'une entente intermunicipale portant sur le partage des coûts doit être conclue;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise Serge Bernier, maire de la municipalité de Ham-Sud et Etienne Bélisle, directeur-général et greffier-trésorier, à signer une entente intermunicipale portant sur le partage des coûts entre les municipalités de Ham-Sud, de Saint-Adrien et la MRC des Sources.

ADOPTÉE

20220704-07

3.6 Autorisation – convention d'aide financière (CAF) – décret 1621-2021 17.5M\$

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, en vertu du décret 1621-2021 du 15 décembre 2021 a autorisé le ministère des transports du Québec à verser une aide financière pour la reconstruction d'un tronçon de la Route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière octroyant l'aide financière de 17.5M\$ par le ministère des transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction d'un tronçon de la Route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de St-Adrien doit être conclue entre le MTQ et la municipalité;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise Etienne Bélisle, directeur-général et greffier-trésorier, à signer la convention d'aide financière.

ADOPTÉE

20220704-08

3.7 Autorisation – avenant au décret 1621-2021

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, en vertu du décret 1621-2021 du 15 décembre 2021 a autorisé le ministère des transports du Québec à verser une aide financière pour la reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière octroyant l'aide financière de 17.5M\$ par le ministère des transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de St-Adrien a été conclue entre le MTQ et la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les obligations des parties et qu'un avenant à cet effet est nécessaire;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise Etienne Bélisle, directeur-général et greffier-trésorier, à signer l'avenant à la convention d'aide financière du décret 1621-2021.

ADOPTÉE

20220704-09

3.8 Autorisation – achat banque d'heures Infotech

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le directeur général soit autorisé à faire l'achat d'une banque de 14 heures pour service informatique à l'entreprise Infotech au coût de 1 120 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20220704-10

3.9 Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à modifier la liste des personnes autorisées à gérer le compte de la carte de crédit Desjardins de la municipalité de Ham-Sud.

QUE les personnes autorisées à gérer le compte de la municipalité soient Etienne Bélisle, Serge Bernier et Manon Fontaine.

QUE le formulaire qui se trouve en annexe de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

20220704-11

3.10 Limite autorisée – carte de crédit Desjardins

Il est proposé par Antonin Boulet

Et unanimement résolu

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à faire une demande pour augmenter la limite autorisée sur la carte de crédit Desjardins.

QUE la limite autorisée sur la carte de crédit Desjardins passe de 1 000 \$ à 5 000.

ADOPTÉE

20220704-12

3.11 Fermeture du bureau municipal – vacances

Il est proposé par Luc St-Laurent

Et unanimement résolu

QUE le bureau municipal soit fermé du **25 juillet au 29 juillet 2022** pour les vacances estivales.

ADOPTÉE

20220704-13

3.12 Changement de date – séance ordinaire du 1^{er} août 2022

Il est proposé par Simon Larrivée

Et unanimement résolu

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} août 2022 soit reportée au 15 août en raison des vacances de la construction.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20220704-14

6.1 Octroi de contrat conditionnel – phase 1 des travaux – Route 257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud est nommée porteur de dossier et donneur d'ouvrage pour la reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT QU'un financement de 17.5M\$ a été octroyé par le ministère des Transport à la municipalité pour l'ensemble des travaux, à la suite du décret 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO afin de faire le pavage d'un tronçon de 2.3 km de la route 257 à Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre public « Appel d'offres 02-2022 – Réfection de la route 257 » a été lancé;

CONSIDÉRANT QUE conformément au respect de l'article 935 du C.M et ses alinéas:

- Un avis dans un journal régional a été publié;
- Un appel d'offres a été publié sur le site SEAO concernant le pavage du dit tronçon;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé des soumissions :

Pavage Centre SUD du Québec INC.	1 116 683.19 \$ incluant les taxes
Sintra Inc. – Région Estrie	1 295 768.25 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QU'une analyse des soumissions a été effectuée en collaboration avec la firme Avizo Expert-Conseil, qu'elles se montrent conformes et qu'elles respectent les exigences de l'appel d'offres,

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis et les bordereaux de soumissions préparés par la firme Avizo Experts-Conseils inc., no de dossier GMDU-18-1496 – Reconstruction de la route 257 Phase 1 entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud, inclus à l'appels d'offres 02-2022, décrivent la nature des travaux et les responsabilités du soumissionnaire et du donneur d'ouvrage;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil accorde le contrat de pavage d'un tronçon de 2.3 km de la route 257 à Saint-Adrien à Pavage Centre Sud du Québec INC. au montant de 1 116 683.19 \$ taxes incluses;

QUE cet octroi de contrat soit conditionnel à ce que l'institution financière de la municipalité dépose les fonds nécessaires.

ADOPTÉE

20220704-15

6.2 Octroi de contrat conditionnel – surveillance des travaux – Route 257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud est nommée porteur de dossier et donneur d'ouvrage pour la reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT QU'un financement de 17.5M\$ a été octroyé par le ministère des Transport à la municipalité pour l'ensemble des travaux, autorisé par le décret 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public « Appel d'offres 03-2022 – Réfection de la route 257 – Mandat de surveillance des travaux » a été lancé;

CONSIDÉRANT QUE conformément au respect de l'article 935 du C.M et ses alinéas:

- Un avis dans un journal régional a été publié

- Un appel d'offres a été publié sur le site SEAO concernant le mandat de surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire suivant a déposé une soumission :

Avizo Expert-Conseil	595 450.00 \$ plus les taxes applicables
----------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a jugé l'offre de Avizo Expert-Conseil satisfaisante et qu'elle répond aux exigences,

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ainsi que les bordereaux de soumissions inclus à l'appel d'offres 03-2022 désignent les responsabilités du soumissionnaire et du donneur d'ouvrage;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil accorde le contrat de la surveillance des travaux de reconstruction de la route 257 entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud à la firme à Avizo Expert-Conseil au montant de 595 450.00\$ plus les taxes applicables.

QUE cet octroi de contrat soit conditionnel à ce que l'institution financière de la municipalité dépose les fonds nécessaires;

ADOPTÉE

20220704-16

6.3 Octroi de contrat conditionnel – caractérisation environnementale des sols phase 3 – Route 257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une caractérisation environnementale des sols de phase 2 sur la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien par la firme Avizo Expert-Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la présence de contaminant a été détecté à deux endroits qui nécessiteront de l'excavation;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Expert-Conseil recommande une caractérisation de phase 3 pour préciser la quantité de déblais contaminés à traiter;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Expert-Conseil a soumis une offre de service au montant de 10 390 \$ plus les taxes applicables;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise le directeur général à octroyer le contrat à Avizo Expert-Conseil pour un montant de 10 390.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le directeur général à octroyer le contrat de signalisation si nécessaire, estimé à 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis juin 2022

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de juin 2022 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20220704-17

8.2 Autorisation – paiement J & D Construction – Terrain de balle - PSIRPE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait construire deux abris pour les joueurs au terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont financés par le ministère de l'Éducation (PSIRPE) et par le FRR volet 2 de la MRC des Sources;

Il est proposé par Diane Audit Goddard

Et unanimement résolu

QUE le conseil autorise le directeur général à payer *J & D Construction* au montant de 11 150 \$ plus les taxes applicables à la réception de la facture et après vérification des travaux.

ADOPTÉE

20220704-18

8.3 Modification au projet de sentier pédestre – PAFSSPA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu du financement du ministère de l'Éducation (PAFFSPA) pour l'aménagement d'un sentier pédestre près de la rue G.-Goodenough et pour la construction d'un belvédère au parc des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de modifier le projet initial et que le ministère de l'Éducation est d'accord avec les modifications proposées;

Il est proposé par Antonin Boulet

Et unanimement résolu

QUE le projet de construction d'un belvédère au parc des Loisirs soit abandonné.

QUE le sentier pédestre près de la rue G.-Goodenough soit bonifié entres autres par l'ajout d'une arche à l'entrée du sentier, par la construction d'un abri pour une table à pique-nique, par l'installation d'un parcours rustique pour enfants au début du tracé.

ADOPTÉE

20220704-19

8.4 Demande de modifications au règlement de zonage – Maisons Conteneur Highcube – Zone F10

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée par l'entreprise *Maisons Conteneur Highcube*;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 077 991, situé en zone non agricole, F10;

CONSIDÉRANT QUE le tarif prescrit au règlement municipal 2010-03 a été acquitté par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et émis un rapport au conseil, conformément au règlement municipal 2010-03;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de refonte des règlements d'urbanisme;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil ne souhaite pas apporter de modification aux règlements de zonage actuels tel que demandé pour le projet de Maisons Conteneur Highcube en zone F10.

QUE les demandes de modifications au règlement de zonage seront réfléchies dans le processus de refonte réglementaire en cours.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

10. RESSOURCES HUMAINES

20220704-20

10.1 Semaine de vacances supplémentaire – directeur général et greffier-trésorier

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil accorde une semaine de vacances payée supplémentaire en 2022, en plus des vacances prévues au contrat de travail, au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

20220704-21

10.2 Bonus – Employés de voirie – Hiver 2021-2022

CONSIDÉRANT l'efficacité remarquable des employés de la voirie municipale pour l'entretien des chemins durant la saison d'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires élogieux des citoyens aux élus sur la qualité du travail des employés de la voirie

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien de la machinerie qui se sont avérés peu élevés pour la saison d'hiver 2021-2022, preuve de l'attention et du souci que portent les employés aux biens de la municipalité;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil accorde un bonus de 1 480 \$ (brut) à chaque employé de la voirie municipale, soit Bjorn VanGeerstom et Stéphane Roux en reconnaissance de la qualité de leur travail durant la saison d'hiver 2021-2022.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

12.1 Annonce – Programme d'aide à la voirie local PAVL

Le directeur général annonce aux membres du conseil que le Ministère des Transports du Québec a accordé une aide financière maximale de 25 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration.

13. VARIA

Aucun dossier.

20220704-22

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

**Serge Bernier
Maire**

**Étienne Bélisle
Directeur général et secrétaire-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Serge Bernier
Maire**